

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie
nationale

**Décision n° 10 266 du 19 février 2020
portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2004172S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés ;

Vu la circulaire n° 970 980/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 3 septembre 2015 relative à la gestion des sous-officiers de la gendarmerie affectés outre-mer,

Décide :

Article 1^{er}

La demande outre-mer formulée par le maréchal des logis **BOCHU** Thomas – Nigend : 363 411 – de la spécialité « auto-engins blindés », est agréée au titre du commandement de la gendarmerie de la GUADELOUPE.

Article 2

Le terme de la validité de cet agrément est fixé au 31 décembre 2020.

Article 3

Compte tenu du caractère révocable de l'agrément, aucune mesure d'ordre privé à caractère définitif se rapportant au département outre-mer ne devra être prise par le sous-officier dont la candidature est retenue avant la notification de son ordre de mutation individuel. Il sera rendu compte, sous référence du présent timbre de tout changement de position ou de situation intervenant postérieurement à la date de la décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,

*Chef du bureau du personnel sous-officiers du corps de soutien
technique et administratif de la gendarmerie nationale,*

J.MEILLARD